

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.084

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 15 Octobre à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT,
Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

07 Octobre 1997

DATE D'AFFICHAGE

07 Octobre 1997

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes
MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme
MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER et
SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur MOST par Monsieur LE GUEUT
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS
Madame LECOMTE-RULLIER par Monsieur CARRIE
Monsieur MUSSETTI par Monsieur CANDAU
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY

ETAIT ABSENT :

Monsieur DENIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Programme de grosses réparations - Collège Emile Zola -
Participation communale

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 12 septembre 1997, le Président du Conseil Général de la Charente Maritime a informé la Ville de ROYAN des travaux d'investissement à réaliser au Collège Emile Zola, pour l'année 1998.

A cet effet, un projet de convention n° 97/34, à conclure entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général, a été transmis à la Ville.

Le taux de participation des communes pour l'année 1997 est fixé à 15 % du montant hors taxes des travaux.

Les travaux d'investissement à réaliser au Collège Emile Zola se décomposent comme suit :

- réfection des enrobés de 2 cours de service,
- mise en place d'un faux-plafond dans la salle de technologie,
- création d'un accès salle de technologie

Montant total des travaux : 220 000 Frs TTC
soit : 182 421 Frs HT

Participation Intercommunale :
182 421 Frs x 15 % = 27 363 Frs

Cette participation intercommunale sera calculée en tenant compte du nombre d'élèves et du potentiel fiscal pondéré, entre les diverses communes scolarisant des enfants dans le collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le courrier en date du 12 septembre 1997 du Conseil Général de Charente Maritime,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

d'approuver le programme de travaux d'investissement à réaliser pour l'année 1998 au Collège Emile Zola de ROYAN proposé par le Président du Conseil Général de Charente Maritime d'un montant total de 220 000 Frs TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention 97/34 à intervenir entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général relative aux travaux d'investissement à réaliser au Collège Emile Zola,
- d'imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville au budget, compte 4562

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Octobre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS